

Motorisation performante

LA RÉUNION



Saint-Denis

Primes économies d'énergie pour l'**installation d'équipements de motorisation performante** dans vos locaux du secteur tertiaire.

La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, contactez un chargé d'affaires EDF par mail à l'adresse suivante : sei-reunion-mde-b2b@edf.fr

Primes pour les entreprises des secteurs tertiaire et industriel au 1^{er} mai 2025

Catégorie	Tertiaire	Industrie
Mise en place d'un moteur asynchrone haut rendement de classe IE4 Super Premium (puissance inférieure à 375 kW)	Pas de prime	100 €/kW
Mise en place d'un moteur variateur synchrone à aimants permanents ou à reluctance (puissance inférieure ou égale à 1 MW)	Pas de prime	100 €/kW
Mise en place d'un système moto-régulé neuf sur une installation fixe existante ou neuve de pompage, de ventilation, de production de froid par compression mécanique ou de compression d'air de puissance nominale inférieure à 1 MW	150 €/kW	150 €/kW
Mise en place d'un système de variation électronique de vitesse (VEV) sur un moteur asynchrone existant ou dépourvu de ce système, ou neuf de puissance nominale inférieure ou égale à 3 MW	150 €/kW	185 €/kW